

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

PROLONGEMENT DU COURS CHARLEMAGNE

L'Administration municipale semble avoir complètement oublié cette question importante.

Le projet, adopté depuis très longtemps, devait être suivi par une prompte mise à exécution.

Tout devait se faire, disait-on, en l'espace de deux années, même en tenant compte des lenteurs prévues pour les formalités indispensables.

Depuis l'année 1890, si nous avons bonne mémoire, on n'a pas reparlé sérieusement de la solution de cette affaire. Elle reste en suspens sans que l'on puisse prévoir quand il sera possible de réaliser le projet.

A toutes les réclamations des intéressés, on oppose la même formule : « La ville n'a pas d'argent » Nous ne pouvons croire, pour le cas qui nous occupe, que tel est le véritable motif du retard, et nous pensons qu'il provient surtout du manque d'esprit de suite de la municipalité.

Dans toute question d'édilité lyonnaise, elle procède toujours de la même manière : Sous la poussée de l'opinion publique, réclamant une amélioration fondée, elle nomme une Commission spéciale qui, naturellement, met de longs mois à étudier la question, et le rapport, pour voir le jour, doit toujours être réclamé avec beaucoup d'insistance. Enfin, quand on a pu obtenir les conclusions du rapporteur, on assiste généralement à des discussions plus ou moins approfondies, puis, le Conseil municipal ajourne toute décision, c'est-à-dire prononce le renvoi aux calendes grecques, ou bien, chose rare, il adopte une solution quelconque.

Quand un effort pareil est fait, on ne se préoccupe pas outre mesure des conséquences ; on se borne, le plus souvent, à commencer les formalités administratives, sans chercher à pousser plus loin la suite de l'affaire.

C'est à peu près ce qui s'est passé au sujet du prolongement du cours Charlemagne. La question, étudiée et résolue en 1889-1890, reste toujours au même point, et il est impossible de prévoir quand on pourra réaliser le programme voté par nos édiles.

L'enquête a eu lieu le 7 avril 1891, elle n'a révélé aucune protestation sérieuse ; il semble donc que rien ne s'oppose au commencement immédiat des travaux en ce qui concerne la première partie du projet qui, seule, devait recevoir une exécution immédiate.

Rappelons, en effet, en quoi consiste cette transformation du quartier Sainte-Blandine.

Le projet adopté par le Conseil municipal se divise en deux sections distinctes.

La première comprend le prolongement du cours Charlemagne, la création d'une place publique, à la jonction de ce prolongement et du cours actuel, sur l'emplacement d'une partie de la gare d'eau, dont le comblement serait effectué, à la limite rectifiée des terrains du chemin de fer.

Cette première section devait être réalisée de suite dans l'hypothèse d'une cession gratuite, par les Compagnies de Saint-Gobain et du P.-L.-M., des surfaces nécessaires aux nouvelles artères.

Ces Compagnies ont tout intérêt à céder les espaces prévus pour les voies publiques, afin d'obtenir la mise en valeur de terrains qui sont restés, jusqu'ici, improductifs de revenus.

En retour, la Ville prendrait à sa charge la dépense devant résulter des travaux de voirie à exécuter pour mettre les nouvelles rues en état de viabilité, terrassements, constructions d'égouts, pavage, trottoirs, plantations et éclairage.

La deuxième section comprend le comblement du reste de la gare d'eau, le prolongement des quais de la Gare et du Dauphin, ainsi que celui des rues des Échevins et Delandine, et l'ouverture d'une petite rue entre cette dernière et le quai Perrache.

Le comblement de la gare d'eau se ferait au moyen des remblais provenant des décharges publiques, opération qui peut se faire sans aucun retard.

Quant au prolongement et à l'ouverture des voies publiques ci-dessus, ils ne seraient réalisés par la Ville, à ses frais, en ce qui concerne les travaux de viabilité, que par fractions, et au fur et à mesure que les Compagnies de Saint-Gobain et du chemin de fer P.-L.-M. feraient les cessions gratuites des parcelles leur appartenant, traversées par ces projets.

Or, comme les Administrations intéressées ont adopté, paraît-il, les propositions qui leur ont été faites, et qu'elles sont prêtes, croyons-nous, à donner une sanction à leur acceptation, il n'y a pas de raisons sérieuses pour retarder davantage le commencement des travaux, ne serait-ce que pour exécuter immédiatement une portion du programme, ce qui ne saurait être très onéreux pour les finances de la Ville.

S.

HAMMAM LYONNAIS

Ce qui fait l'agrément d'une grande ville, ce n'est pas seulement la longue perspective de façades architecturales bien alignées, ni les squares aux plates-bandes gazonnées et fleuries, ni les chaussées bien pavées et les larges trottoirs bitumés qui rendent la circulation propre et facile par tous les temps ; il faut encore, pour qu'une ville puisse être qualifiée justement d'agréable, qu'on soit à même d'y trouver, avec toutes les commodités désirables, les divers moyens de distractions intellectuelles et matérielles que recherchent partout les peuples civilisés.

Les Romains et les Grecs de l'antiquité étaient passés maîtres dans l'art d'embellir et d'agrémenter le séjour de la ville par la création de théâtres, de cirques, de bibliothèques et musées, de gymnases disposés pour toutes sortes de jeux et d'exercices, enfin de ces magnifiques établissements de bains publics connus sous le nom de thermes, tels que ceux de Caracalla et de Dioclétien à Rome.

Nous avons reçu en germe de ces civilisations, plus merveilleuses que respectables d'ailleurs, ce goût de luxe, ce besoin de distraction que fait naître sans doute l'atmosphère brumeuse de la ville et nous éprouvons toujours un sentiment de reconnaissance envers les hommes d'action, entreprenants, qui tentent de faire quelque chose de bien pour nous satisfaire.

Nous devons donc tout d'abord adresser nos compliments à M. Frank Defoug, architecte de Lyon, dont l'heureuse initiative va nous doter, à bref délai, paraît-il, d'un véritable hammam, autrement dit de superbes thermes lyonnais. C'est au même architecte que nous sommes redevables de l'installation sur la voie publique de ces chalets qui méritent deux fois le nom de nécessité, si l'on songe que les dames ont dû attendre jusqu'à la fin de notre

siècle pour pouvoir disposer, au dehors, de ces réduits indispensables, si libéralement prodigués au sexe fort depuis longtemps.

Bien que ce nom de hammam évoque des parfums d'Orient, le projet de M. Frank Defoug se rapproche plutôt des bains ou mieux des thermes luxueux de l'ancienne Rome. Aussi bien est-il impossible d'exposer une question de cette nature sans se reporter au temps où la population riche et élégante de Rome se pressait dans ces splendides établissements de bain dont les derniers vestiges attestent le luxe et la grandeur.

Sans parler de ces fameux thermes de Dioclétien, de Titus et de Caracalla, qui comprenaient, à côté de superbes édifices consacrés aux bains de toutes natures, des salles de jeux et de réunion, au milieu de vastes jardins ombragés, il est intéressant d'étudier la construction et les détails d'installation des bains publics chez les Romains.

Ces établissements comprenaient généralement plusieurs parties distinctes, les unes réservées aux hommes, les autres aux femmes et les troisièmes aux esclaves chargés du service, chacune de ces parties ayant une entrée spéciale. On trouve à chaque entrée des lieux d'aisances répondant évidemment à une précaution hygiénique des mieux justifiées quand il s'agit de bains à prendre en commun dans le même bassin.

On débouche ensuite dans une vaste cour entourée de portiques où se tenaient sans doute les serviteurs ou les amis des personnes prenant leur bain.

De la cour on pénètre dans une grande salle commune où l'on se déshabillait et déposait ses vêtements sous la garde d'un esclave préposé à cette fonction.

Cette pièce communique d'une part avec une salle contenant un bain d'eau froide, et à l'autre extrémité avec une chambre tiède où l'on maintenait une température moyenne, soit au moyen d'un réchaud placé dans la pièce même, soit au moyen de tuyaux de calorifère disposés sous le plancher.

On passe de la chambre tiède à la chambre de sudation ou étuve, chauffée à une température élevée et dans laquelle on trouve un bain chaud à l'une de ses extrémités.

Cette pièce était chauffée par le foyer même des chaudières contenant l'eau pour les bains chauds. A cet effet, le plancher était élevé et soutenu au-dessus du sol par des piliers de faible hauteur, formés le plus souvent de tuiles tubulaires et permettant aux vapeurs et aux gaz chauds du foyer de circuler au-dessous. Les parois même de la chambre étaient chauffées par des tuyaux ou des cavités ménagées dans l'intérieur des murs.

On voit que les choses étaient disposées de manière à ménager les transitions entre la température extérieure et celle de l'étuve, soit à l'entrée, soit à la sortie du bain de vapeur.

Les dispositions employées pour le chauffage de l'air et des bains sont aussi des plus remarquables et méritent d'être mentionnées.

Évidemment les anciens ne connaissaient pas ces puissantes chaudières perfectionnées que l'industrie met en œuvre aujourd'hui; toutefois l'organisation de la chaufferie témoigne d'une certaine science dans l'art d'utiliser la chaleur d'un foyer. L'installation comprenait toujours trois récipients superposés; la chaudière inférieure, placée directement au-dessus du fourneau, recevait nécessairement la plus grande quantité de chaleur et contenait l'eau la plus chaude destinée aux bains, la seconde chaudière, plus éloignée du foyer, ne pouvait contenir que de l'eau tiède; enfin la chaudière supérieure recevait directement l'eau froide d'alimentation.

On voit que cette disposition très ingénieuse réalisait absolument ce que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de chauffage méthodique, qui consiste à faire arriver l'eau dans les appareils de chauffage en sens inverse de l'action de la chaleur,

de manière à ce que cette eau s'approche de plus en plus du foyer au fur et à mesure qu'elle s'échauffe davantage.

En examinant le projet de hammam de M. Frank Defoug, on reconnaît que cet architecte a su mettre à profit les merveilleuses leçons de ces maîtres anciens de l'art balnéaire, en les complétant par tout ce que le progrès des arts industriels peut apporter de confort et d'agrément dans des installations modernes de cette nature.

Cet établissement doit être édifié sur l'emplacement des anciennes Folies-Bergère, avenue de Noailles. C'est une situation exceptionnelle, sur une promenade choisie, à proximité du parc et des superbes jardins de la place Morand en cours d'exécution, à dix minutes de la place des Terreaux, accessible par un pont splendide et des allées complantées d'arbres de tous côtés. C'est un cadre qui vaut certainement les jardins ombragés des thermes romains et l'on se rendra au hammam lyonnais rien que pour faire une promenade agréable à l'aller à travers les squares et avenues et une promenade hygiénique au retour, après le bain.

En entrant, nous trouvons les mêmes indispensables et commodes cabinets de toilette; puis nous pénétrons tout à coup dans un vaste hall ayant 29^m,40 de longueur sur 12 mètres de largeur, éclairé par un ciel ouvert soutenu à 8^m,60 de hauteur. Une superbe nappe d'eau occupe la plus grande partie de la surface, c'est le bain froid ou mieux la piscine aux dimensions exceptionnelles qui permettent de se livrer à tous les plaisirs gradués du bain, de la simple immersion au plongeon et à tous les exercices de la natation.

Le fond de la piscine, en effet, ou radier, est disposé suivant des pentes judicieusement ménagées, de façon à faire varier la profondeur d'eau depuis la hauteur voulue pour un enfant jusqu'à la hauteur de 3^m,20 qui suffit aux plongeurs les plus audacieux. Un tremplin, placé à l'extrémité où l'eau est la plus profonde, invite à se livrer à cet exercice salutaire suivant toutes les règles de l'art. Pour les baigneurs plus paisibles, des escaliers circulaires, disposés aux quatre angles et au milieu des grands côtés, offrent un accès des plus faciles au sein de l'onde.

Comme le montrent nos dessins, plan et élévation, on peut circuler librement sur tout le pourtour de la piscine. Une double rangée de cabines en élévation règne sur trois côtés.

On s'accommoderait mal aujourd'hui de la salle commune de déshabillage des anciens établissements romains, on aime assez être chacun chez soi et faire sa toilette à loisir, hors des regards de tout le monde; cette organisation ne peut donc qu'être très appréciée des baigneurs.

Le quatrième côté est occupé par toutes les installations dont peut se composer le bain le plus complet qui ait jamais été donné dans les thermes de l'antiquité romaine.

Après les ébats d'une pleine eau dans la piscine, nous pouvons entrer dans la salle extrême de gauche, où nous prenons un bain romain dans une atmosphère maintenue de 65 à 70 degrés; nous passons ensuite dans la salle voisine où nous trouvons un bain russe de vapeur avec des sièges en gradins sur lesquels nous pouvons nous élever à des températures croissantes. A la suite, se trouve la salle de massage avec deux grandes tables où le corps étendu recevra les soins, j'allais dire de l'esclave, du serviteur chargé par des frictions énergiques de sécher la sueur et d'activer la circulation, qui doit rétablir l'équilibre de température uniforme.

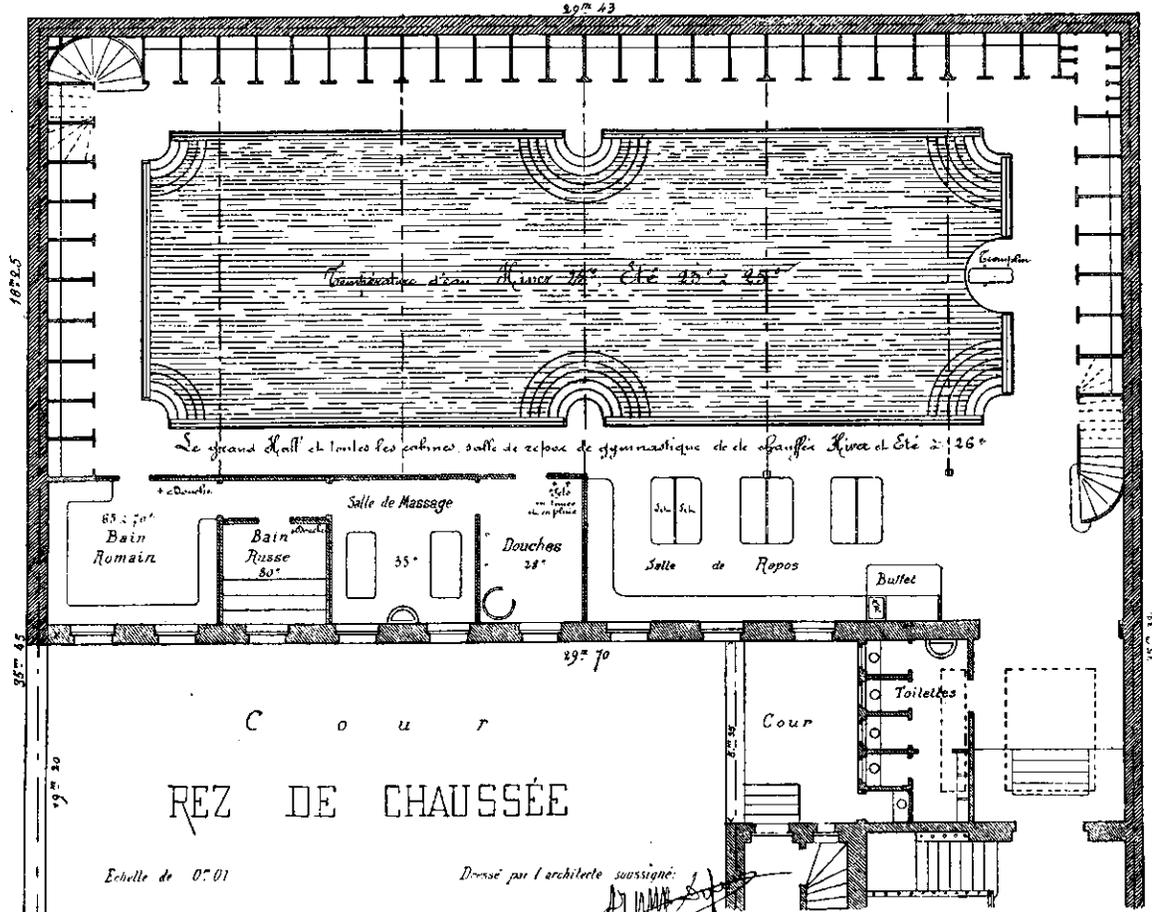
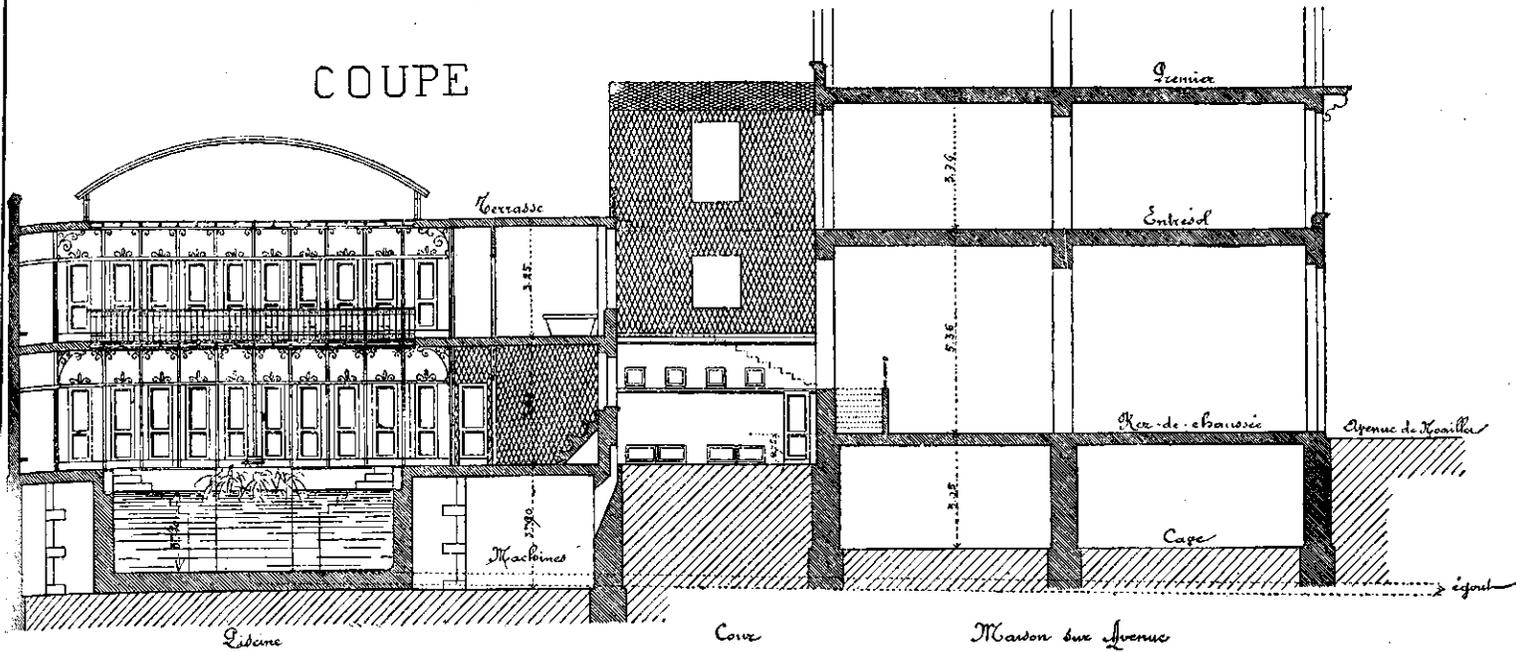
Nous pouvons passer alors impunément dans la salle de douches, munie de tous les appareils hydrauliques dont l'hydrothérapie dispose aujourd'hui: douches circulaires, descendantes, ascendantes, obliques, en lance et en pluie. Tous ces appareils sont ingénieusement disposés pour opérer soi-même, en pressant sur un simple clapet, sans le secours et la présence souvent déplaisante d'un opérateur étranger.

Après un pareil travail balnéaire nous avons bien gagné quelques instants de repos.

Une dernière salle garnie de lits confortables s'offre à nous tout à côté, nous pouvons en profiter pour le même prix, à moins que

nous ne préférerions fermer le cycle de nos opérations par un plongeon final dans les flots du bassin.

N'oublions pas le buffet, car l'hydrothérapie creuse énormément et l'on est bien aise de prendre un peu de solide après tant de liquide.



HAMMAM LYONNAIS. — PLANS. — M. FRANK DEFOUG, ARCHITECTE.

On peut alors regagner sa cabine avec la satisfaction d'un bain bien rempli.

Au-dessus des salles que nous venons d'énumérer et qui n'occupent que le rez-de-chaussée sont établis les bains d'eau chaude en baignoires.

Il ne s'agit pas de ces affreuses cabines, étroites, mal aérées et

suintant sur les parois, mais de véritables salons de bains, que ne dédaignerait pas un sybarite de l'ancienne école. Le tout sera installé avec le luxe et le confort désirables de manière à faire du bain ordinaire un délassement agréable, non la satisfaction d'un besoin banal de propreté.

M. Frank Defoug fera usage en général, pour la construction

des nombreuses cloisons des cabines et salles diverses, de la brique en verre creux qui produit l'aspect d'ouvrages en losange représenté par notre dessin.

Le ciel ouvert sera également formé d'une voûte de ces briques. Il n'y a pas à craindre en ce qui concerne les cloisons des cabines que l'on puisse voir chez le voisin, dans cette maison de verre, car la surface de ces briques présente des ondulations en relief qui dispersent la lumière et ne permettent pas de distinguer ce qui se passe du côté opposé.

Ces briques ont d'ailleurs le grand avantage de laisser pénétrer la chaleur et de la retenir à l'intérieur de manière à maintenir une température uniforme dans l'établissement.

L'eau qui doit alimenter la piscine et les autres bains sera puisée par des machines élévatoires dans le gravier de filtration des eaux du Rhône, elle sera donc limpide et attrayante comme l'onde d'une source vive. L'eau de la piscine sera renouvelée constamment par une cascade d'eau pure qui s'épanchera au milieu du bassin.

Toutes les machines et chaudières seront établies dans les vastes sous-sols de l'établissement; nous nous réservons, s'il y a lieu; de décrire plus tard en détail ces installations industrielles.

Il va sans dire que tout l'établissement sera éclairé à l'électricité; c'est un luxe que ni Titus ni Caracalla n'ont pu ajouter à la magnificence de leurs thermes célèbres.

Le promoteur des chalets pour dames ne pouvait oublier ces dernières et nous avons appris que deux matinées leur seraient exclusivement réservées par semaine. Ces jours-là tout le personnel de l'établissement sera nécessairement du genre féminin, comme il convient.

Nous ne pouvons nous étendre davantage sur le nouveau projet de M. Frank Defourg. Disons seulement que cet architecte ne s'en tiendra pas là et après la mise en activité du hamman de l'avenue de Noailles qu'il compte bien inaugurer pour l'Exposition, il a l'intention de créer un hamman populaire, à prix réduit, avec adjonction d'un lavoir hygiénique sur un terrain situé avenue de Saxe et rue Sébastien-Gryphe.

Nous ne doutons pas que de pareilles entreprises ne soient particulièrement goûtées par la population lyonnaise et ne réussissent entièrement avec tous les éléments de succès qui les accompagnent.

DARYMON.

LA QUESTION DES EAUX

Nous avons bien souvent parlé de cette éternelle question qui occupe l'opinion publique depuis de longues années, et, à chaque proposition nouvelle, nous espérons toujours, comme nos compatriotes, la solution prochaine de cette affaire.

Mais les contribuables ont toujours été déçus, malgré les promesses magnifiques faites en temps utile, c'est-à-dire au moment des élections, par les municipalités existantes.

Certes! les divers projets mis en avant, n'étaient pas parfaits, mais il y en avait bien quelques-uns, parmi ceux ayant eu la faveur d'être examinés, qui, intelligemment modifiés, pouvaient répondre entièrement aux besoins de la population lyonnaise.

L'administration, selon son illogique habitude, a préféré repousser en bloc ces diverses études, sauf peut-être une ou deux qui ont obtenu une vive faveur d'une majorité éphémère, pour adopter une combinaison provisoire et insuffisante, sous le nom de « Petit projet ».

Nous ne recommencerons pas la discussion sur ce sujet, ce serait inutile, puisque nous n'avons pas actuellement de projets sérieux en présence.

Mais, à titre de document, nous pensons qu'il est utile de publier

une récente étude de BELLÈVRE, du *Lyon républicain*, qui, en résumant les diverses phases de la question des eaux, se place à un point de vue particulier qu'il est intéressant de connaître.

Voici l'article de notre confrère, à la compétence duquel nous faisons si souvent emprunt :

Jusqu'ici les discussions, toujours longues, souvent passionnées, sur l'affaire des eaux, n'ont guère porté que sur la qualité, la quantité, le prix du liquide fourni aux particuliers. L'eau est peu abondante, chère, trouble parfois, nous sommes tous d'accord sur ce point, et tous nous voulons changer la situation. Mais toute la question n'est pas là, et je veux attirer l'attention sur certains faits insuffisamment connus.

Le 6 mars 1887, le Conseil municipal décidait de procéder, dès le 1^{er} janvier 1888, au rachat de l'exploitation lyonnaise de la Compagnie générale des eaux. Dans son article 34, le cahier des charges, annexé au traité de concession de 1853, stipulait qu'« à toute époque, après les trente premières années de la concession, la Ville de Lyon aura la faculté de racheter cette concession ». Comme prix du rachat, la Ville devait payer le montant d'une annuité, qui sera due et payée à la Compagnie par la Ville pendant chacune des années restant à courir sur la durée de la concession.

La concession ayant commencé effectivement le 1^{er} janvier 1858 et devant durer pendant 99 ans, se terminait le 31 décembre 1957. La Ville en rachetant le 1^{er} janvier 1888, s'engageait par ce fait à payer jusqu'au 31 décembre 1957, c'est-à-dire pendant 69 ans, l'annuité prévue dans l'article 34 du cahier des charges.

D'après M. le maire, suivi d'ailleurs par le Conseil municipal de cette époque, le rachat s'imposait pour donner à la Ville la liberté de ses mouvements, la faculté de traiter avec une nouvelle Compagnie fournissant l'eau dans des conditions plus avantageuses, soit pour la Ville, soit pour les particuliers. Le paiement de l'annuité constituerait, naturellement une des charges de l'entreprise substituée à la Compagnie générale des eaux.

Commencer par racheter le monopole avant d'avoir quoi que ce fût pour le remplacer, c'était mettre la charrue avant les bœufs, et c'est la première critique que mérite la délibération du 7 mars. La prudence la plus élémentaire eût conseillé d'adopter d'abord un projet nouveau, de le faire exécuter et de racheter l'ancienne entreprise le jour où la nouvelle eût fonctionné. C'était éviter toute anicroche. Pourquoi en a-t-il été autrement? pourquoi la Ville a-t-elle racheté sans savoir comment elle payerait? Mystère très relatif et que pourrait éclaircir certain auteur de projet qui, vers 1887, avait l'oreille de puissants personnages. Le projet favori n'était qu'un prétexte pour mettre la main sur l'exploitation de la Compagnie et tout se fût borné à cette simple mutation.

Le projet favori fut repoussé par le Conseil municipal et la Ville se trouva le bec dans l'eau, expression dont personne ne contestera la justesse. La Ville avait résilié le traité de concession, elle avait racheté l'exploitation, tout cela s'était fait d'un trait de plume; prendre livraison était plus difficile.

Des calculs, qui seuls mériteraient une longue discussion, avaient établi que l'annuité à payer à la Compagnie pendant 69 ans montait à 1.300.000 francs! Une tuile de ce poids tombant sur l'équilibre budgétaire le démolissait à tout jamais. Cette charge devait, dans l'esprit de l'administration, être assumée par un *grand projet* quelconque. Mais le *grand projet* ne se montrait pas. L'état des finances de la commune, en attendant ce Messie, irapaisait ou le renoncement au rachat, ou un expédient.

Le renoncement au rachat n'était guère séduisant. C'était avouer la faute commise et les administrations aiment mieux faire payer leurs fautes aux autres que les confesser. Puis la compagnie eût certainement fait la difficile; elle eût déclaré ne pas vouloir être soumise aux fantaisies d'une administration imprévoyante; une exploitation aussi importante que la sienne exige de la stabilité. Le cahier des charges eût subi quelques modifications au profit de la Compagnie. Et la population, à qui on avait promis monts et merveilles, pour qui le rachat était le commencement de la délivrance, qu'eût-elle dit?

Un expédient, forme d'administration assez habituelle à Lyon, s'imposait et c'est le coût de cet expédient que nous allons étudier.

Par une convention signée en décembre 1887, a été établi un régime provisoire permettant à la Ville d'être propriétaire nominale, nu-propriétaire en quelque sorte, sans être astreinte au paiement de la terrible

annuité. La Compagnie continue à exploiter son monopole, partageant les bénéfices avec la Ville, d'après les conditions du traité primitif de 1853. La Ville continue à payer à la Compagnie l'eau qu'elle emploie à ses services publics. La Ville propriétaire ne peut pas abaisser le prix de l'eau d'un centime, soit pour elle, soit pour les particuliers. Les privilèges que lui confère sa dignité nouvelle de propriétaire se réduisent à ceci : elle doit faire à ses frais toutes les extensions nouvelles de la canalisation, toutes les grosses réparations, tout ce qui peut être considéré comme dépenses de premier établissement.

Il y a des chaudières à changer, des curages des galeries à exécuter, qui paie ? La Ville ! Des habitants d'un faubourg éloigné réclament une canalisation, qui paie ? la Ville.

Le rachat du monopole a eu ce simple résultat : la Ville paie ce que la Compagnie payait avant le rachat.

Les résultats financiers de cette mirifique opération sont d'une clarté parfaite, et je ne peux résister au désir de les exposer. Leur lecture dispense de toute appréciation.

L'année qui a précédé le rachat, la situation de la Ville, dans ses rapports avec la Compagnie, était la suivante :

La caisse municipale recevait de la Compagnie une part de bénéfices revenant à la Ville dans l'exploitation de la Compagnie des eaux, fixée à 111.853 fr. 71. Elle payait à la Compagnie pour fourniture d'eau aux services publics : 321.908 fr. 57. Le coût de l'eau des services publics était donc, avant le rachat, de : 210.054 fr. 86. Dès 1888, aux dépenses nécessitées par l'achat de l'eau s'ajoutent les frais de premier établissement, prix de la dignité de propriétaire acquise par la Ville.

Année 1888 :	
Part de bénéfices.	111.853 71
Achat d'eau.	319.127 71
Frais de premier établissement.	37.550 23
Année 1889 :	
Part de bénéfices.	137.175 28
Achat d'eau.	319.023 76
Frais de premier établissement.	59.560 64
Année 1890 :	
Part de bénéfices.	147.864 84
Achat d'eau.	319.025 16
Frais de premier établissement.	42.889 13
Année 1891 :	
Part des bénéfices.	154.658 54
Achat d'eau.	321.058 01
Frais de premier établissement.	106.922 76
Année 1892 :	
Part des bénéfices.	154.651 31
Achat d'eau.	320.962 75
Frais de premier établissement.	68.700 62
Assainissement des galeries.	120 000 »

Ce qui revient à dire que l'eau de ses services publics coûtait à la Ville avant le rachat, année 1887 prise pour type : 210.504 fr. 86. Depuis le rachat le coût s'est accru, la quantité d'eau fournie restant la même, dans les proportions suivantes :

1888.	244.824 23
1889.	241.459 12
1890.	214.049 84
1891.	273.322 23
1892.	356.011 96

Ce qui fait qu'en cinq ans, de 1888 à 1892, par le fait du rachat théorique, la ville de Lyon a perdu : 279.393 fr. 08 centimes.

Comme résultat d'une opération destinée à abaisser le prix de l'eau, c'est assez brillant. On avait promis aux Lyonnais une eau abondante et à bon marché. Nous n'avons pas une goutte de liquide en plus, les tarifs sont aussi élevés et pour compenser le déficit résultant pour la caisse municipale de ses charges nouvelles, c'est 56.000 francs d'impôts supplémentaires que nous fournissons chaque année.

Et si le sauveur, le grand projet ne vient pas, ça peut durer ainsi pendant 64 ans !

N'est-ce pas que cette question des eaux a été aussi bien étudiée dans les détails que dans l'ensemble ?

BELLAËVRE.

APPAREIL AÉRO-FUMIVORE

Dernièrement un de nos rédacteurs s'occupait, dans la *Construction Lyonnaise*, de la question, si pleine d'intérêt pour l'industrie et l'hygiène, des fumées répandues dans l'atmosphère des villes par les nombreux foyers de toute nature qui y sont en activité continuelle. Pour remédier aux inconvénients d'une pareille situation, les inventeurs ont proposé les procédés et les appareils les plus variés, sans avoir encore pu résoudre d'une manière complète le problème de la fumivoreté.

Parmi les divers systèmes employés, l'un consiste à laver les fumées pour les débarrasser des particules de charbon et des vapeurs goudronneuses qu'elles contiennent. Sur ce procédé est fondé un nouvel appareil, l'aéro-fumivore d'Authonay, qui, par la simplicité de son installation et les bons résultats obtenus, paraît réaliser le but poursuivi dans de très bonnes conditions industrielles.

Il consiste en un cylindre horizontal à moitié rempli d'eau, à l'intérieur duquel est placé un second cylindre concentrique monté sur un axe actionné par une transmission de l'usine. La fumée qui pénètre dans ce cylindre ne peut s'en échapper, pour gagner la cheminée, qu'en léchant les parois intérieures constamment humidifiées par suite du mouvement de rotation imprimé au cylindre à moitié immergé. Au contact des parois du cylindre, la fumée se dépouille des poussières, charbons et vapeurs de goudron ainsi que des gaz solubles dans l'eau. Entre l'appareil et la cheminée est disposé un ventilateur qui aspire les gaz non dissous dans l'aéro-fumivore et les refoule dans la cheminée. Cet appareil, installé à la Bourse du Commerce de Paris, a, paraît-il, donné toute satisfaction et mérite à tous les points de vue de fixer l'attention des ingénieurs et des industriels auxquels il peut rendre d'excellents services.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE & DES SCIENCES INDUSTRIELLES DE LYON

Extrait du procès-verbal de la séance du 3 novembre 1893.

Présidence de M. BURELLE, président.

M. le Président annonce, qu'outre les concours habituels, un concours de vin aura lieu cette année. Il rend ensuite compte de l'emploi de la subvention de 1.500 francs accordée par M. le Ministre de l'agriculture pour 1893. Sur cette subvention, 300 francs ont été remis à M. Raulin, pour sa station agronomique, 200 francs ont été prélevés pour l'achat des semences à distribuer aux agriculteurs du département du Rhône. La semence de vesce velue ayant fourni d'excellents résultats à notre collègue, M. Bredin, pour la nourriture du bétail, la Société en a distribué cette année aux agriculteurs, afin qu'ils l'expérimentent complètement. Cette semence a tellement été appréciée que son prix s'est rapidement élevé de 40 francs à 240 francs les 100 kilogrammes. La Société ayant reçu de nombreuses demandes de vesce velue, de la part des agriculteurs, a dû non seulement réduire des trois quarts la quantité qu'elle donnait primitivement à chacun d'eux, mais consacrer une somme de 400 francs à un nouvel achat de cette intéressante semence.

Un questionnaire a été joint à chaque envoi et permettra de se livrer l'an prochain à une enquête très intéressante sur la culture de vesce velue.

Le reste de la subvention du ministère de l'agriculture a été consacré à l'organisation de cinq concours relatifs à la disette des fourrages ayant lieu :

Le premier, entre les propriétaires et agriculteurs du département du Rhône.

Le deuxième, entre les fermiers, métayers et vigneron du département du Rhône.

Le troisième, entre les agriculteurs, propriétaires, fermiers, métayers et vigneron du département du Rhône.

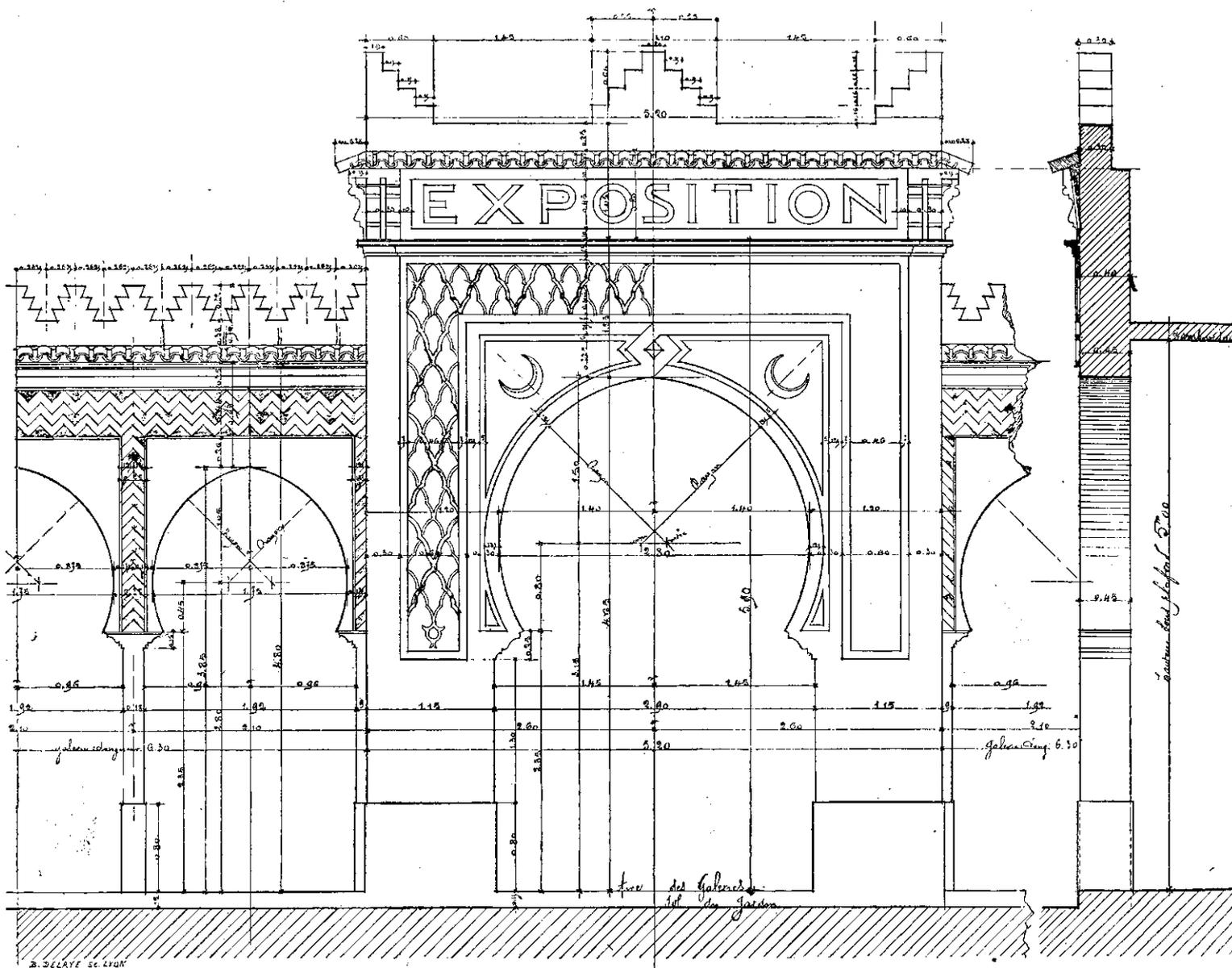
Le quatrième, entre les agriculteurs, propriétaires, fermiers, métayers et vigneron du département du Rhône.

Le cinquième, entre les comices, syndicats agricoles, négociants et industriels du département du Rhône.

Tous les détails de ces concours seront mentionnés dans des imprimés joints au procès-verbal.

Déduction faite des frais de publication et du prix des médailles, il reste une somme de 316 francs que M. le président propose d'affecter à l'achat de diplômes. Le dessin de ce diplôme sera exécuté pour la somme de 100 francs.

Quant au tirage, son prix dépend du système de reproduction que l'on désirera employer. Dans tous les cas, s'il dépassait le montant de la somme dont on dispose, M. le président propose d'en reporter l'excédent sur le budget de l'an prochain et des années suivantes puisqu'on distribue des diplômes tous les ans. Cette motion est acceptée, ainsi que celle relative à l'exécution du dessin au prix ci-dessus mentionné, mais aucune décision n'est prise quant au mode de reproduction du dessin, on attend à ce sujet divers renseignements qui doivent être fournis.



EXPOSITION DE LYON. — PAVILLON DE L'ALGÉRIE. — DÉTAIL DU PORCHE POSTÉRIEUR

LES PALAIS COLONIAUX A L'EXPOSITION

LE PAVILLON DE L'ALGÉRIE

— FIN —

Nos gravures montrent l'élévation des galeries du fond de la cour et les détails du porche qui occupe le milieu de la longueur.

Ce porche donne accès au grand hall de l'exposition d'Algérie qui se présente sous la forme d'une construction métallique tout à fait industrielle, avec des fermes en treillis de 25 mètres de portée, au nombre de quatre, placées à 8 mètres de distance d'axe en d'axe et s'élevant à 12^m,40 de hauteur.

On voit sur la gauche du dessin la coupe de l'un des halls de côté, de dimensions plus modestes, et recouvert d'une charpente

en bois surmontée d'un ciel-ouvert ; la coupe montre également le toit en terrasse qui recouvre la galerie latérale.

Le porche de la galerie postérieure est d'une construction plus simple que les porches de la façade extérieure, avec des dimensions plus grandes ; les dessins de détail montrent son ornementation formée d'arabesques en losanges ondulés, les façades des galeries sont ornées des mêmes dentelures peintes sur les bandes horizontales et verticales qui accompagnent les arcades entourant la cour intérieure.

Comme on le voit, l'ornementation, tout en s'harmonisant bien avec le style oriental, est très sobre, comme il convient à une construction qui doit réunir à la fois le caractère artistique et utilitaire d'un logement destiné à l'Exposition coloniale.

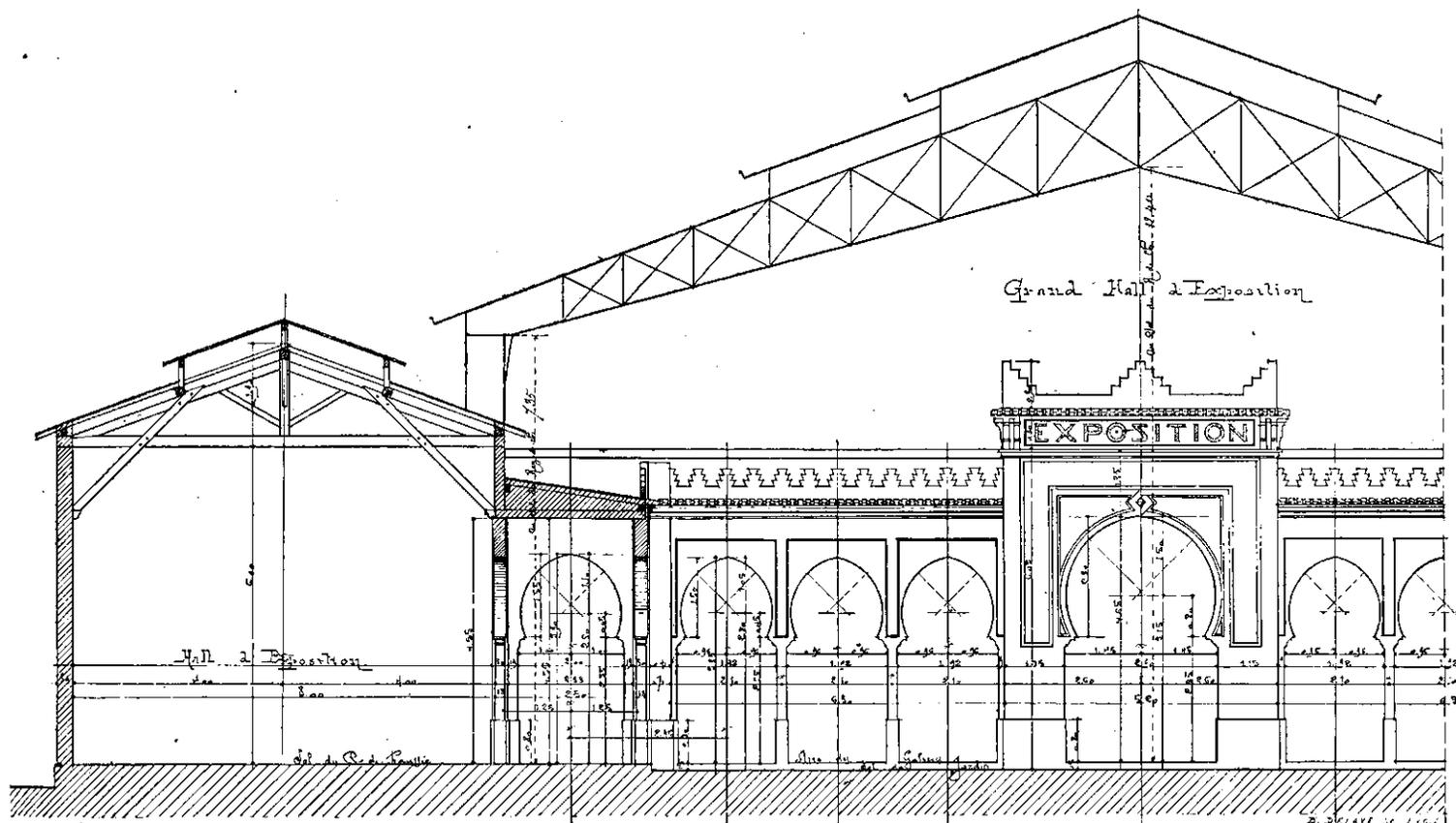
LES INSTITUTIONS PATRONALES ET LES GRANDES COMPAGNIES INDUSTRIELLES

— SUITE —

Loin des lieux habités, les Compagnies, pour le service des grandes agglomérations ouvrières, ont été conduites à créer des *réfectoires*, qui fournissent aux ouvriers et à leurs familles des repas tout préparés et à des prix très réduits. Des installations remarquables, dans ce genre ont été faites par les Compagnies du Midi à Bordeaux, du Nord à Lille, d'Orléans à Paris, P.-L.-M. à Ville-neuve-Saint-Georges, à Paris, etc. Certaines ont créé des *boucheries* et des *boulangeries* qui délivrent les vivres à 20 ou 25 pour 100 au-dessous des prix de l'industrie privée.

Plus généralement, surtout dans les régions mal approvisionnées, on a créé des magasins ou des *économats*, qui achètent en gros et à meilleur marché, et cèdent au prix de revient tous les objets nécessaires à l'alimentation et à l'habillement, voire les objets de literie et de ménage; les commandes sont expédiées gratuitement des magasins aux gares par les soins des Compagnies. Cette institution a cet autre résultat important de faire baisser les prix des fournisseurs étrangers, au grand profit de tous les intéressés.

Mais, le plus souvent, les Compagnies ne voulant pas être soupçonnées par de mauvais esprits de réaliser le moindre bénéfice sur les fournitures des économats, préfèrent encourager de tout leur pouvoir la formation de *Sociétés coopératives de consommation* entre leurs employés. Ces institutions d'initiative individuelle, gérées



EXPOSITION DE LYON. — PAVILLON DE L'ALGERIE. — GALERIE POSTÉRIEURE

par les agents ou sous leur contrôle, sont aidées par les Compagnies, qui leur font des avances en argent sans intérêts, leur accordent chaque année des subventions proportionnées à l'importance de leurs affaires, ou effectuent gratuitement leurs transports. On compte quinze de ces associations sur le seul réseau de l'Est.

Plus simplement encore, les agents constituent parfois des *Unions libres*, en se réunissant pour traiter aux meilleures conditions avec certains fournisseurs, et en profitant du groupement pour obtenir sur les prix des rabais exceptionnels. Une des plus fortes Unions de ce genre a son centre à Lyon, et réunit 27.000 adhérents, et 250 fournisseurs.

Plus paternel et plus touchant est le souci que s'imposent les Compagnies pour soutenir leurs agents dans leurs charges de famille.

Pour accroître les ressources communes, il est réservé aux femmes, aux veuves, aux sœurs, aux orphelines et aux filles des agents un certain nombre d'emplois appropriés à leurs aptitudes, de receveuses aux billets, employées de bureau, préposées aux bazars, bibliothèques, etc., gardes-barrières; on choisit celles qui sont le moins indispensables au foyer; leur rémunération apporte au ménage un appoint précieux et fort recherché, pouvant aller de 2 à 1200 francs par an, et même au delà.

Personne n'échappe à la sollicitude des Compagnies. Dans les grands centres, celles-ci ont créé des crèches, des asiles, des écoles maternelles, des orphelinats, où les enfants des employés sont nourris, entretenus et élevés, sans compter ceux qu'elles placent à leurs frais dans les institutions du dehors. Des écoles, des ouvriers, des classes du soir, des écoles d'apprentissage, des cours professionnels sont fondés et subventionnés par elles.

Des bourses et demi-bourses permettent encore aux jeunes gens d'aller compléter ensuite leur instruction dans de plus grands établissements d'enseignement secondaire ou supérieur.

* *

Si, dans les conditions de l'existence normale des agents, les grandes Compagnies ont tant fait pour améliorer de toutes façons le sort, la vie journalière de leurs collaborateurs, avec un si large sentiment de leurs devoirs patronaux, on peut s'attendre à trouver chez elles dans les moments plus difficiles, dans les crises qui assaillent leurs hommes, maladies, infirmités ou vieillesse, un dévouement plus attentif encore, un sentiment non moins élevé de leurs devoirs.

Contre ces risques de chômage forcé, contre ces épreuves, la

sollicitude des grandes Compagnies s'est en effet donné une large carrière.

Dans les maladies et les accidents, l'Administration prend à sa charge les soins et les médicaments nécessaires, pour les agents, souvent même pour leur famille, avec solde entière jusqu'à complet rétablissement pour les blessés dans le service, avec demi-solde pendant une période plus ou moins longue pour les autres.

Les femmes et les enfants des agents au-dessous de 3000 francs de traitement, ont souvent droit également aux soins médicaux, aux remèdes, bains, appareils, etc.

Les victimes d'accidents de service reçoivent, en outre, des pensions viagères ou des indemnités spéciales réglées sur des bases aussi larges que possible.

Les frais funéraires, les pensions aux veuves et aux enfants sont aussi réglées par les Compagnies dans les conditions les plus équitables.

Pour ajouter à ces secours directs aux agents, aux femmes, aux veuves, dans les cas surtout de maladies contractées en dehors du service, les Compagnies ont généralement créé, en outre, des *Caisses de secours* ou de *prévoyance* alimentées en partie par elles-mêmes, en partie par des retenues mensuelles sur les traitements des agents.

Ou bien, elles ont encouragé par des subventions effectives la fondation de *Caisses de secours mutuels* alimentées par les contributions volontaires des agents et administrées par eux; celles-ci ont le programme des autres Caisses similaires; quelquefois, élargissant leur cadre, ces Caisses ont entrepris de servir encore des pensions de retraites supplémentaires à leurs membres vieux ou infirmes. Une des plus florissantes de ces institutions est la 230^e Société de secours mutuels de Lyon qui, fondée en 1875, compte déjà 33.000 adhérents de la Compagnie P.-L.-M., sert pour 90.000 francs de pensions annuelles et possède une réserve de trois millions. Quelques-unes de ces associations se sont peut-être même trop hardiment lancées dans cette voie qui peut leur ménager plus tard bien des mécomptes; elles feraient mieux de se limiter aux secours mutuels en laissant aux Compagnies la tâche autrement difficile des caisses de retraite.

(A suivre.)

A. LEGER.

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

Le pétrole, mode de désincrustation des chaudières en Prusse. — Les ingénieurs prussiens emploient depuis un certain temps et avec succès le pétrole comme désincrustant des chaudières des locomotives de chemins de fer.

Le procédé est celui ci :

Le pétrole est projeté par une pompe, ou appliqué à l'aide d'un pinceau ou simplement versé dans l'eau avant que la chaudière ne soit vidée; et à mesure que l'eau s'écoule le pétrole se répartit uniformément sur les incrustations poreuses qui l'absorbent.

Une locomotive d'après ce procédé ne consommerait guère tous les quinze jours pour sa désincrustation qu'un 1/2 kilogramme à 1 kilogramme de pétrole.

Ce serait évidemment le meilleur marché de tous les désincrustants connus.

ADJUDICATIONS PROCHAINES D'IMMEUBLES

18 novembre

Maison et cour, 10, rue Saint-Clair. Superficie, 120 mètres. M. Pidard, avoué, 91, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 8.000 francs.

Maison, constructions et jardin, 19-21, rue du Belvédère. Superficie, 456 mètres. M. Pidard, avoué, 91, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 3.000 francs.

Maison, constructions et cour, 55, chemin Vette-Fays. Superficie, 200 mètres. M. Pidard, avoué, 91, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 5.000 francs.

Deuxième étage, grenier et cour, 12, rue Jacquard. M. Peiron, avoué, 19, rue d'Algérie. Mise à prix, 2.500 francs.

22 novembre

Maison, cour et terrain, 275, cours Lafayette. Superficie, 550 mètres. M. Lavrotte, notaire, 4, cours Morand. Mise à prix, 30.000 francs.

Maison, 22, rue Saint-Honoré. M. Thomasset, notaire, 13, rue de la République. Mise à prix, 25.000 francs.

25 novembre

Maison et dépendances, 59-61, rue Pierre-Corneille. [M. Patricot, avoué, 32, rue Grenette. Mise à prix, 500 francs.

Maison, jardin et dépendances, 293, rue Paul-Bert. Superficie, 5400 mètres. M. Peillon, avoué, 34, rue Mercière. Mise à prix, 20.000 francs.

Maison et cour, 20 bis, rue Godetroy. Superficie, 250 mètres. M. Chainé, avoué, 90, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 175.000 francs.

Maison et cour, 54, rue Saint-Joseph. Superficie, 360 mètres. M. Chainé, avoué, 90, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 200.000 francs.

Maison et cour, 19, rue Chevreul. M. Chainé, avoué, 90, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 125.000 francs.

2 décembre

Terrain et constructions, 330, avenue de Saxe, 1^{er} lot. Superficie, 438 mètres. M. Nérard, avoué, 57, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 45.000 francs.

Constructions et terrain, avenue de Saxe, limités par le 2^e et 3^e lot. Superficie, 535 mètres. M. Nérard, avoué, 57, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 45.000 francs.

Constructions et terrain, rue Chevreul, limités par le 2^e et 3^e lot. Superficie, 776 mètres. M. Nérard, avoué, 57, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 35.000 francs.

Constructions et terrains, rue Bouchardy, limités par les propriétés Durand et Gay, 4^e lot. Superficie, 365 mètres. M. Nérard, avoué, 57, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 20.000 francs.

Constructions et terrain, 37, rue Saint-Jérôme, 5^e lot. Superficie, 445 mètres. M. Nérard, avoué, 57, rue de l'Hôtel-de-Ville. Mise à prix, 20.000 francs.

Maison et jardin, à Montchat, 11, rue Saint-Agnès. M. Pondeveaux, avoué, 7, rue Neuve. Mise à prix, 490 francs.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Cabinet de M. (non désigné).

Rue Créqui, 264. Propr., M. Magot, rue Créqui, 264; 30 octobre.

Cours Gambetta, 204, et rue Garibaldi. Propr., M. Bidet, rue Pierre-Corneille, 97; 3 novembre.

Rue des Trois-Pierres, 99. Propr., M. Morier, rue Sainte-Jeanne, 32; 2 novembre.

Rue de la Claire, 98 (hangar sur cour). Propr., MM. Guérin et C^{ie}, rue des Deux-Cousins, 3; entrepr., M. Ferdinand Charles; 27 octobre.

Rue Laporte, 19 (sur cour). Propr., M. Hélon, rue Laporte, 19; entrepr., M. Paccud, rue Bourgogne, 44; 3 novembre.

Rue Delandine, 23 (loge de concierge). Propr., anciennes Brasseries Rinck; entrepr., MM. Jamot et C^{ie}, rue du Plat, 15; 8 novembre.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

Cabinet de l'Architecte en Chef de la Ville de Lyon.

Quai Claude-Bernard. Faculté de Droit et des Lettres. Propr., la Ville de Lyon; entrepreneurs: maçonnerie, M. Grange, 1, rue Laurencin; pierre de taille, MM. Dubois et Véry, 3, rue des Docks; charpente, M. Faye, rue Rabelais; serrurerie, M. Grobon, rue Vauban; plâtrerie, M. Vellisson, rue Sébastien-Gryphe; menuiserie, M^{rs} Martin aîné, Saint-Étienne; zinguerie, plomberie et couvertures, M. F. Boussat, 12, rue Passet.

Cabinet de M. BELLEMAIN, 148, rue de Vendôme.

Place Bellecour et place de la Charité. Bureau des Postes. Construction d'un hall vitré. Entrepr.: maçonnerie, MM. Emiel; fers, Bonnet et Spazin; vitrerie, Flachet et Cochet.

Rochetaillée (Rhône). Cimetière et église. Entrepr.: maçonnerie, M. Lebreau; charpente, M. Feuillet. Cimetière, fouilles; église, toiture.

Route de Francheville. 1. Bâtimens et dépendances; maçon., M. Emiel, charpente, M. Chol. 1^{er} étage.

Cabinet de M. BISSUEL, 27, rue Puits-Gaillot.

Villefranche. Hospice civil. Propr., les Hospices; entrepreneur général, M. Arnaud. Toiture.

Cabinet de MM. BOUILLÈRES et J. TEYSSEIRE, 33, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Exposition de Lyon. Pavillon du Tonkin et de l'Annam. Propr., M. Claret; entrepr.: maçonnerie, M. Fessetaud; serrurerie, M. Traverse; menuiserie, M. Martin; zinguerie et plomberie, M. Guichard; plâtrerie et vitrerie, M. Lesselier. Couverture.

— Pavillon de l'Algérie. Propr., M. Claret; entrepr.: maçonnerie, MM. Taton frères; serrurerie, M. Brizon; menuiserie, M. Dumora; zinguerie et plomberie, MM. Délogé et Tournier; plâtrerie et peinture, M. Lesselier. Couverture.

— Pavillon de la Tunisie. Propr., M. Claret; entrepr.: maçonnerie, M. Gouyon; serrurerie, M. Traverse; menuiserie, M. Perrot; zinguerie et plomberie, M. Guicherd; plâtrerie et peinture, M. Lesselier. Couverture.

Rues Duguesclin, Mazonod et François-Garcin. Manufacture de vêtements. Propr., M. Cabestan; entrepr.: terrassement et maçonnerie, MM. Taton frères; M. Morin, charpente; M. Boyer, serrurerie; M. Dumora, menuiserie; MM. Délogé et Tournier, plomberie. Rez-de-chaussée.

Cabinet de M. CADET, 77, rue Ney.

Rue Dumont-d'Urville, 16, et petite rue des Gloriettes, 15. Construction d'une usine. Propr., Société des mécaniques Verdol, rue Puits-Gaillot, 27; entrepr., maçonnerie, MM. Martinaud et Chenaud; pierre de Villebois, M. Percherancier; menuiserie, M. Brunet; serrurerie, M. Brizon; gros fers, MM. Simon Perret; pierres blanches, MM. Motte et Portalis; plâtrerie, les fils Tauty, 17, rue du Sergent-Blandin; fumisterie, MM. Paufigue frères, 33, rue de la Bourse; zinguerie, M. A. de Bussy. Installation de chaudières.

Rue des Charmettes (angle de la rue Million). Maison. Propr., Madame Andrieux, 2, quai Claude-Bernard; entrepr., maçonnerie, M. Bucheneau; charpente, M. Faye, serrurier, M. Richard; plâtrier, M. Labasse; menuisier, M. Janin. Rez-de-chaussée.

Cabinet de M. CHOMEL, 10, quai de Retz.

Cuire, chemin de Plein-Vallon. Construction d'une villa. Propr. M. Mazencieux; entrepr., pierre de taille, MM. Lepetit et Forest; menuiserie, M. Aubertier; charpente, M. Chapet. Distribution intérieure.

Péage de Dracy (Saône-et-Loire). Propr., M. Roy-Chevrier; entrepr.: maçonnerie, M. Protot; charpente, M. Herwood; plâtrerie, peinture, M. Bernard; serrurerie, M. Casse; décorateurs, MM. Flachet et Cochet. Couverture.

Cabinet de M. CLERMONT, 17, rue Neuve.

Avenue de Saxe, angle de la rue Fénelon. Maison de rapport. Propr., M. A. Clermont, 73, rue Vauban; entrepr.: maçonnerie, M. L. Fessetaud et fils; charpente, M. Marin; serrurerie, M. Buclet; pierre de Villebois, Société de Villebois; pierre blanche, D. Vial. Au 5^e étage.

Avenue de Saxe, 131. Propr., M. Clermont, 73, rue Vauban; entrepr.: maçonnerie, MM. Chatoux et Pétavit; charpente, M. Grépat; serrurerie, M. Brizon; pierre blanche, M. Armand. Au 5^e étage.

Rue Pierre-Corneille et rue Fénelon. Propr., La Confession d'Augshourg; entrepr., MM. L. Fessetaud et Fils, Marin, Besson, Armand, Brizon, C. Clermont, Delporte, Pierrotet. Achèvement de l'intérieur.

Cabinet de M. A. COQUET, 289, avenue de Saxe.

Villefranche, rue Nationale. Construction d'une maison. Propr., M. Vermorel. Entrepreneur, M. Arnaud. Couverture.

Rive-de-Gier. Hôtel particulier. Propr., M. Marrel. Rez-de-chaussée.

Cabinet de M. CUMIN, 19, rue d'Algérie.

Rues Vaubecour, de Castries et de Condé. Construction de maisons. Propr., MM. Marquis et C^{ie}; entrepreneurs: terrassements, M. Soly; charpente, M. Jacquignon; pierres blanches, MM. Mottet et Portalis; maçonnerie, M. Fessetaud; pierres de taille, Société anonyme des carrières de Villebois; serrurier, M. Gauthier; plâtrier, M. Camou. 4^e étage.

Rue Imbert-Colomès. Reconstruction d'un bâtiment. Propr. Mme veuve Mollin; maçon, M. Bujon; charpentier, M. Chol.

Oullins. Maison de rapport. Propr., M. Ratheaux; entrepr., M. Darfeuille; charpentier, M. Piguat; serrurier, M. Bouilheux. 2^e étage.

Point-du-Jour. Maison de rapport. Propr., M. Prat; entrepr., M. Salmat; charpentier et menuisier, M. Prat. 2^e étage.

Rues Vaubecour, de Condé et de Castries. Construction de maisons. Propr., MM. Bujon et Chol; entrepr., maçonnerie, M. Bujon; charpente, M. Chol; menuiserie, M. Vaentin; serrurerie, MM. Brizon. Orat, Roussillon et Montfalcon; peintres-plâtriers, MM. Berthier, Bressois et Lachaud. Distribution intérieure.

Couzon (Rive-de-Gier). Restauration du château de Madame ve P. M. Bergignat, entrepreneur à Rive-de-Gier.

Rue de la Caille (Cuire et Caluire). Maison de M. Chinard, Maçon, M. Touni; charpentier M. Maravat; serrurier, M. Buclet; plâtrier, M. Salin. Restauration des dépendances.

Cabinet de M. DUBUISSON, 25, cours Lafayette.

Pont-de-Chéruy. Construction d'une usine. Propr., M. Gindre-Duchavany; entrepreneur: M. Lafleur. Couverture.

Rue Vauban, 14. Construction d'une maison. Propr., M. Chevrot, 14 et 16, rue Vauban; entrepr., MM. Chatou et Pétavit. Couverture.

Cabinet de MM. DUPIN frères, 10, rue de Marseille.

Rue Sébastien-Gryphe, angle de la rue de la Lône. Construction d'une maison de rapport. Propr. M. C. Galley fils. Entrepreneurs: terrassement, M. Champremier; maçonnerie, M. Moutperoux; pierre de taille dure, MM. Vinard et C^{ie} de Trept, M. Olagnier, de Civrieux d'Azergues; pierre de taille blanche, MM. Jammes et C^{ie}; charpente M. Guillard. Travaux intérieurs.

Rue de Marseille, angle de la rue d'Aguesseau. Construction d'une maison de rapport. Propr., M. Fleury Cessieux; entrepr., terrassements, M. Soly; maçonnerie, M. Lascoux; pierre de taille dure, pierre de Saint-Cyr, MM. Denis Morateur et Corneloup; pierre de Villebois, MM. Gat et C^{ie}, de Montalieu (Isère); charpente, M. Tolleron. 4^e étage.

Cabinet de M. Louis FANTON, 101, rue Duguesclin.

Boulevard de la Part-Dieu, 10 et 12. Construction de deux maisons de rapport. Entrepr., charpente, M. Sage; menuiserie, MM. Lombard frères;

serrurerie, M. Brizon; pierre de taille, M. Percherancier; pierre blanche, M. Vial. Distribution intérieure.

Angles des rues Mongolfier, Jacques-Moyron et Sully. Construction d'une usine d'apprêt. Propr., M. Joseph Rivat; entrepr., pierre de taille, M. Besson; maçonnerie, MM. Bigot et Baudin; charpente, M. Grépat. Couverture.

Avenue des Ponts. Construction de maison. Propr., M. Vibert; maçonnerie, M. Gouyon; charpente, M. Debat; serrurier, M. Brizon. Couverture.

Chemin des Cures. Maison d'habitation. Propr., M. Chevrot. Restauration générale.

Cours Vitton. Salle de banquet. Propr., M. Gagnaire; entrepr., menuiserie, M. Gouyon; charpente, M. Despeyroux; menuiserie, M. Marchal; serrurerie, M. Brizon.

Avenue des Ponts. Maison à loyer. Propr., M. Vibert. Fondations.

Cabinet de M. FRANCHET, 12, rue d'Algérie

Rues Parmentier, Riarn, de la Lône et Cavenne. Propr., Société civile des Facultés catholiques de Lyon; entrepr., MM. Rouchon, maçonnerie; Traverse, serrurerie; Vachon et Gayetti, plâtrerie. Galerie en fer

Rue Boissac. Propr., Pensionnat des Dames du Sacré-Cœur; entrepr., MM. Jamot et C^{ie}, maîtres maçons; M. Bourdelin, tailleurs de pierres; Dalouzy, charpentier. Rez-de-chaussée.

Cabinet de M. A. GÉRY, 16, rue de la Barre.

Chemin de Saint-Alban à Mcnplaisir. Construction d'une usine pour objets de pansements antiseptiques. Propr., Compagnie française d'objets de pansements antiseptiques. Fumisterie, haute cheminée, installation de chaudières. Massif pour machines à vapeur. Charpente, MM. Paufigue frères, entrepreneurs, 33, rue de la Bourse; plâtrerie et peinture, M. A. Calmel, rue de la Bourse, 6; maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen. En construction.

Cabinet de M. LAURENÇON, 13, place du Pont.

Rues de la Buire et Rize. Construction d'une maison. Prop. M. Boulot; entrepreneurs, MM. Fauffingue frères. 4^e étage.

Rue Sébastien-Gryphe, 123. Propr., M. Trouillet; entrepr., M. Montpéroux, rue Montesquieu, 17. 1^{er} étage.

Vénissieux (presbytère). Propr., la commune; entrepr., M. Pérol à Vénissieux. 2^e étage.

Cabinet de M. MALAVAL, 10, rue Franklin.

Chasse. Église. Propr. la Fabrique; entrepreneur général, M. Bourdeau. Clocher.

Puy-en-Velay. Construction du château de la Bernarde. Propr., M. de Malaval; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Montagnon; taille, M. Darbion; charpente, MM. Vuillet et Brosse. En construction.

École du Bon-Pasteur. Construction. Propr., Société immobilière du Bon-Pasteur; entrepr., M. Boucaret, maître maçon, rue Stella, 3. Toiture.

Hôtel du Nouvelliste. Propr., le journal le Nouvelliste; entrepr., maçonnerie, M. Gigodot; taille, M. Darbion. Rez-de-chaussée.

Rue de la Lône. Maison. Propr., M. Trouillet. 1^{er} étage.

Estressin (Isère). Construction d'une tour. Propr., M. Guillemaud.

Cabinet de M. MONCORGER, 1, rue Commandant-Dubois.

Transformation de la maison d'arrêt de justice de Lyon, 1^{er} et 2^e lot Propr., département; entrepreneurs: maçonnerie, M. Ch. Nann; menuiserie, M. Pardon. En exécution.

Lieu dit de Champagne (5^e arrondissement). Construction d'un hôtel des Invalides du travail. Prop., la ville de Lyon; entrepreneurs: maçonnerie, M. Nann; charpente, M. Janin; menuiserie, M. Martin; plâtrerie, M. Sciaifle; zinguerie, M. Audemard; serrurerie, MM. Guer et Blanc. En exécution.

Cabinet de M. MONOT, 14, rue Laurencin.

Rue Sébastien-Gryphe, 121. Construction d'une maison de rapport. Propr., M. Lacroix, rue des Culattes, 17. Ravalement.

Rue de Trion, 43. Restauration d'un immeuble. Propr., M. Peilletier, rue de Trion, 43; entrepr., Favier, maçon; Girerd, menuisier; Herba, peintre plâtrier. Travaux intérieurs.

Route de Vienne. Maison d'habitation. Propr., M. Bouchet, route de Vienne, 33; maçon, M. Bouchet; charpente, M. Gramon; plâtrerie-peinture, M. Alasa; ferblanterie, M. Mallet; ciment, M. Moiroud. Toiture.

Quai du Vernay. Construction d'une maison. Propr., M. E. Trollet, rue de la Buire, 59; MM. Chomette frères, maçonnerie. 1^{er} étage.

Pralognan (Savoie). Construction d'un hôtel et ses dépendances, Hydrothérapie. Propr., M. J. Rolland, Brides-les-Bains. Entrepr., MM. Pédrine jères, à Montiers (Savoie); maçonnerie, charpente, plâtrerie. Terrassement.

Cabinet de M. MOREAU, 5, rue Servient.

Rues de la Part-Dieu, François-Garcin et Duguesclin. Construction de trois maisons. Propr., M. Cabestan; entrepreneur: M. Taton. Distribution.

Le Point-du-Jour, chemin des Mûres. Etablissement hydrothérapique. Propr., M. Auzolle; entrepr., MM. Jouannaud, maître maçon, et Poncet, maître charpentier. Distribution.

Rue Chevreul, angle rue d'Avignon. Propr. entrepr., maçonnerie, M. Mériat; pierre, M. Joseph Peju; pierre blanche, M. Besson. 3^e étage.

Cabinet de M. Claudius PORTE, 27, rue Saint-Pierre.

Rue Vaubecour, angle rue Franklin. Propr., M. Chaize, cours Gambetta, 35. Entrepr.: maçonnerie, M. Chaize; pierre de Villebois, M. Gat; pierre blanche, M. Besson. 4^e étage.

Rue Franklin. Propr., M. Chaize, cours Gambetta, 35. Entrepr.: maçon-

nerie, M. Chaize; pierre de Trept, M. Saint-Point, pierre blanche, M. Besson. 4^e étage.

Rue Malesherbe, 46. Construction d'une maison. Propr., M. Ferry. M. Boucuret, maçon; M. Pomparat, pierre blanche; M. Despeyroux, charpentier. 3^e étage.

Rue Servient, angle cours de la Liberté. Propr., M. Day, quai de la Guillotière, 17. Entrepr.: maçonnerie et charpente, M. Day; Société des carrières de Villebois; pierre de Tournus; M. Jaugeon. Couverture.

Cabinet de M. RIPERT, 48, cours Morand.

Ville de Seyssel. Construction d'un hôpital inter-communal. Entrepreneurs, MM. Guellard frères à Ceyzérieux (Ain). Toiture.

Loire (Rhône). Construction d'une villa. Propr., M. Fillon. Entrepreneur, M. Lagoutte. 1^{er} étage.

Seyssel. Construction d'une villa. Propr., M. Depigney. Fondations.

BUREAUX D'INGÉNIEURS

MM. PAUFIQUE frères, rue de la Bourse, 33.

Oullins. Dépôt des tramways. Construction d'une usine pour la traction électrique. Hall pour chaudières, machines, haute cheminée, etc., etc. Propr., Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon, 26, rue de la République. En exécution, haute cheminée (fût).

Oullins, rue du Perron. Construction d'une usine de tissage. Propr., MM. Perrot, Guiffroy et Cie, fabricants de soieries, rue Mulet, 12; ingénieurs, MM. Buffaud et Tavian. Installation du chauffage de l'usine.

Saint-Clair. Compagnie générale des eaux. Usine de Saint-Clair. Construction d'une haute cheminée. Installation de quatre chaudières à vapeur et deux machines à vapeur. Propr., La Ville de Lyon. Construction de la haute cheminée (colonne).

Exposition Internationale de Lyon. Installation de force motrices pour la traction électrique. Construction d'une haute cheminée. Installation de chaudières. Machines et travaux divers. G. Averly, concessionnaire. M. Georges Averly, ingénieur, 143, rue Garibaldi. Fondation de l'usine de traction électrique.

Boulevard des Brotteaux, 63. Installation d'un régénérateur. Propr., MM. Mettey et Co, fabricants de corsets. Achèvement.

Angle des rues Vauban et Masséna. Construction d'un entrepôt. Propr., M. Neyret, rue Vanban; Arguillère et Fraissenet, architectes, 28, quai Jayr. Fondations.

Chemin des Culattes, 68. Démolition et transfert de bâtiments et installations diverses. Propr., M. V. Cambon, ingénieur. En exécution.

Chemin de Rillieux (Montessuy). Compagnie générale des eaux, usine de Montessuy. Construction d'une haute cheminée, installation de trois chaudières à vapeur. Propr., Ville de Lyon. Construction des gaines de fumée et installation des chaudières à vapeur.

MM. BUFFAUD et TAVIAN, 27, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Passage Gay. Construction d'une tour métallique. Propr., Société anonyme de la Tour métallique de Fourvière; maçonnerie et ciment, MM. Paufigue frères, 33, rue de la Bourse. Montage des parties métalliques, MM. Patiaud-Lagarde et Co, constructeurs et entrepreneurs, boulevard de la Part-Dieu. Construction des pavillons.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 3 novembre 1893. — Mairie de Lyon. Construction d'égouts dans le quartier Grolée. Montant des travaux, 78.298 fr. Adjud. M. François Duret, 43, chemin Feuillot, à Lyon, à 23 p. 100 de rabais.

Allier. — 5 novembre 1893. — Mairie de Treteau. Construction du chemin n° 6. Montant des travaux, 11.600 fr. Adjud. M. Pierre Gaillard, à Chavroche, à 23 p. 100 de rabais.

Ardèche. — 22 octobre 1893. — Mairie de Saint-Sauveur de Cruzières. Rectification entre le pont de Clysse et le Gard sur une longueur de 3004 mètres 45. Montant des travaux 27.500 fr. Adjud. M. Adolphe Sarremezanne, à Lablachère, prix du devis.

Ardèche. — 6 novembre 1893. — Sous-préfecture de l'Argentière. Communes de Sagnes et Goudoulet. Chemin vicinal ordinaire n° 9. Construction entre le village de Sagnes et Goudoulet et la rencontre du chemin de grande communication n° 2 sur une longueur de 2521 mètres 40. Montant des travaux, 15.500 fr. Adjud. M. Jean-Baptiste Abrial, à Montpezat, à 1 p. 100 de rabais.

Ardèche. — 8 novembre 1893. — Préfecture de Privas. Route départementale n° 1 et chemins vicinaux. — 1^{er} lot. Adjud., M. Charles Cuamblard, à Mercurol, à 17 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Adjud., M. Marius Bonnet, à Mariac, à 3 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Adjud., M. Cyrien Tourrel, à Joyeuse, à 19 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Adjud., M. J.-B. Abrial, à Montpezat, à 27 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Adjud., M. Louis Charvet, à Beauchastel, à 20 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Adjud., M. Augustin Badet, à Saint-Félicien, à 18 pour 100 de rabais. — 7^e lot. Adjud., M. Maximin Beraud, à Andance, à 23 p. 100 de rabais.

Côte-d'Or. — 5 novembre 1893. — Mairie de Nuits-Saint-Georges. Réfection de tuyaux en fonte de la conduite principale d'eau des fontaines. Montant des travaux, 35.500 fr. Adjud. M. Emile Demenjon, à Grenoble, à 26,55 p. 100 de rabais.

Isère. — 17 octobre 1893. — Presbytère des Engelas. Reconstruction du presbytère. Montant des travaux 12.000 fr. Adjud. M. Antoine Breton à Mens à 12,20 pour 100 de rabais.

Isère. — 4 novembre 1893. — Sous-préfecture de Saint-Marcellin. Ouverture sur le chemin d'intérêt commun n° 30, entre Saint-Siméon et Chaleng, et le chemin vicinal de la Bourgeat, sur 2108 m. 84. Adjud., M. Damien Feneyrol, à Saint-Bel (Rhône), à 23 pour 100 de rabais.

Jura. — 21 octobre 1893. — Sous-Préfecture de Saint-Claude. Commune de Leschères. Réfection de la toiture et restauration du bâtiment de la mairie. Montant des travaux 3.428 fr. 40. Adjud. M. Bravo à Saint-Claude à 11 p. 100 de rabais.

Loire. — 22 octobre 1893. — Mairie de Fraisses. Construction d'une école de filles. Terrassements, maçonnerie et zinguerie. Montant des travaux 14.763 fr. 22. Ce lot n'a pas été adjugé. — Charpente et menuiserie. Montant des travaux 7.326 f. 74. Adjud. M. Moulin à Andozioux à 14 p. 100 de rabais. — Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant des travaux 3.194 fr. 95. Adjud. M. Louison à Fraisses à 7 p. 100 de rabais. — Serrurerie. Montant des travaux 3.330 fr. 45. Adjud. M. Calvet à Firminy à 3 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 20 octobre 1893. — Préfecture de Clermont-Ferrand. Construction du chemin d'intérêt commun n° 69 d'Aubière à Montferrand par la Croix de Pavage partie comprise entre le chemin vicinal ordinaire n° 2 dit de Salins et le chemin d'intérêt commun n° 5 près de l'ancienne poudrière sur une longueur de 492 m. 40. Montant des travaux 64.000 fr. Adj. M. L. Poux à Chamailières à 20 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 5 novembre 1893. — Mairie d'Anost. Construction d'un groupe scolaire au hameau d'Athez. Montant des travaux 29.601 fr. Adjud. M. Jules Bifontaine, à Anost, à 13 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 6 novembre 1893. — Sous-préfecture de Louhans, Varennes-Saint-Sauveur. Construction d'une maison d'école. Montant des travaux, 14.467 fr. 60. Adjud., M. Chavanne, à Bourg, à 12 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 8 novembre 1893. — Mairie de Macon. Fourniture de houille nécessaire pour le chauffage des machines élévatoires des eaux et des bâtiments communaux. — 1^{er} lot. 250.000 kil. de houille, menus sortants, Adjud. M. Descours, à Lyon et à Macon, à 29,40 la tonne. — 2^e lot. 100.000 kil. de houille, grelassons. Adjud., M. Clerc, à Lyon, à 34,75 la tonne.

Savoie. — 4 novembre 1893. — Préfecture de Chambéry. Travaux communaux. — 1^{er} lot. Adjud. M. Tortel, à Yenne, à 10 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Adjud. M. Berthei, à Ayn, à 10 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Adjud., M. Serratrice, à Albens, à 11 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 19 octobre 1893. — Sous-Préfecture de Thonon. Construction, d'une école à Massongy. Hameau de Sous-Etraz. Montant des travaux 10.893 fr., 50. Adjud. M. Ureglio à Sciez 15 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — 20 novembre 1893, 1 h. — Hospices de Lyon. Fourniture de houille. Renseignements à l'administration, 44, passage de l'Hôtel-Dieu.

Rhône. — 29 novembre 1893. — A 2 heures. Préfecture de Lyon. Réparations pendant six années : 1894, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899. 1^{er} lot, du pont de Condrieu, 21.000 fr., soit 3.500 fr. par an. Cautionnement 150 fr. 2^e lot, du pont de Neuville-27.000 fr., soit 4.600 fr. par an, du pont de Couzon, 22.800 fr., soit 3.800 fr. par an, du pont de Fontaines, 19.200 fr., soit 3.200 fr. par an. Cautionnement 470 fr.

Rhône. — 1^{er} décembre 1893. — A deux heures. Mairie de Lyon, établissement de bouches d'arrosage, de bornes-fontaines et de bouches d'incendie. L'évaluation des travaux 14.773 fr. 10. Ces travaux comprennent : 1^o fourniture et pose de 86 bouches d'arrosage avec branchements en plomb, 2^o fourniture et pose de 52 bornes-fontaines, 3^o fourniture et pose de 3 bouches d'incendie.

Renseignements, plans, devis, dans les bureaux de la mairie, à l'hôtel de ville.

Rhône. — 1^{er} décembre 1893. — A deux heures. Mairie de Lyon. Entretien des terres, clôtures et bâtiments dépendant du service de la voirie de Lyon pendant les années 1894, 1895, 1896. Travaux estimés à 6.000 fr. par année. Cautionnement de garantie 600 fr.

Renseignements et cahier des charges dans les bureaux de la mairie de Lyon

Ain. — 19 novembre, 1893 à 1 h 1/2. — Mairie d'Oncieu. Etablissement de fontaines. Montant des travaux 12.774 fr. Cautionnement 638 fr.

Renseignements, dans les bureaux de la mairie de Bourg. 2^e dans les bureaux de M. Pierret, architecte, 1, Passerelle du Bastion à Bourg.

Ain. — 19 novembre 1893, 2 h. — Mairie de Lalleyriat. Travaux communaux. — 1^{er} lot. Construction d'une fontaine avec bassin au quartier du haut village. 2^e lot. Construction d'un bassin pour lavoir au hameau du Burlandier. — 3^e lot. Prise d'eau et conduite pour le bassin et le lavoir existant au quartier des fermes au lieu dit sous le Rocher. Montant général des travaux 1.939 f. 04. Cautionnement le vingtième.

Renseignements à la Mairie.

Allier. — 3 décembre 1893. — Mairie de Boucé. Construction d'une mairie et d'un groupe scolaire. Montant des travaux 22.477 fr. 54. Cautionnement 1.123 fr. 87.

Renseignements à la mairie.

Côte-d'Or. — 28 novembre 1893. — A 2 heures. Sous-préfecture de Somur. Travaux communaux et vicinaux. 1^{er} lot, commune de Saint-Hellier, construction des chemins vicinaux n° 1 et 2, de Saint-Hellier à Charancey et Verrey-sous-Drée, sur le territoire de Saint-Hellier. Evaluation des travaux 6.723 fr. 23, à valoir 1.410 fr. 09. Cautionnement 240 fr. — 2^e lot, commune de Touillon. Construction de rigoles pavées sur le chemin de grande communication n° 32 dans la traversée de Touillon. Evaluation des travaux 6.240 fr. 69, à valoir 750 fr. 31. Cautionnement 220 fr. — 3^e lot, commune de Posanges. Etablissement d'un nouveau cimetière dans la commune de Posanges. Evaluation des travaux 3.284 fr. 60, à valoir 26 fr. 02. Cautionnement 120 fr.

Renseignements, pièces, devis, plans, cahier des charges dans les bureaux : 1^o de la sous-préfecture de Semur. — 2^o de M. Bureau, ingénieur-voier d'arrondissement.

Drôme. — 21 novembre 1893, 2 h. — Mairie de Bourg-de-Péage. Adjudication de la ferme de l'octroi, droits : 1^o sur les boissons, bières et limonades gazeuses; 2^o comestibles, viandes de boucherie, bestiaux, viandes salées et dépecées, et graisse de porc. Fixation de la première mise à prix, 15.000 fr.

Jura. — 20 novembre 1893 à 1 h. 1/2. Hôtel de Ville de Poligny. Ville de Poligny. Restauration du collège Grévy. Estimation du devis 49.063 fr. 42. Non compris les honoraires de l'architecte et la somme à valoir pour imprévus.

Renseignements dans les bureaux de la Sous-Préfecture de Poligny et dans ceux de M. Rousseau, architecte à Lons-le-Saulnier, auteur des plans et devis.

Loire. — 30 novembre 1893. — A trois heures. Mairie de Rive-de-Gier. Entretien des bâtiments communaux. 1^{er} lot, maçonnerie, ciment, peinture, plâtrerie, tenture et vitrerie. 2^e lot, menuiserie, serrurerie et quincaillerie.

Renseignements à la mairie.

Haute-Loire. — 16 décembre 1893, 3 h. — Mairie du Puy. Droits de l'octroi municipal pendant trois ans. Mise à prix, 240.000 fr. Cautionnement provisoire, 10.000 fr. avant l'adjudication. Cautionnement définitif, 40.000 fr.

Renseignements dans les bureaux de la mairie.

Puy-de-Dôme. — 21 novembre 1893. — Préfecture de Clermont-Ferrand. Travaux de chemins. 1^{er} lot, chemin d'intérêt local n° 27, amélioration au Bourg d'Orceval. Montant des travaux 13.899 fr. 55, à valoir 1.400 fr. 45. 2^e lot, chemin d'intérêt commun n° 31. Élargissement entre le point kilométrique 3.368 et le chalet vert sur 308 m. 15. Montant des travaux 5.351 fr. 05, à valoir 628 fr. 94.
Renseignements, plans et cahier des charges à la préfecture.
Saône-et-Loire. — 19 novembre 1893 à 1 h. — Mairie de Ratenelle. Restauration de l'église. Montant des travaux 6.382 fr. 30.
Renseignements dans les bureaux de la mairie.

ÉTRANGER

Belgique. — 1^{er} décembre 1893, 4 h. — Hôtel communal d'Hodimont-les-Verriers. Travaux d'égouts. Montant de l'estimation du devis, 133.018 fr. 08. Montant du cautionnement, 10.000 fr. Soumissions par lettre recommandée au plus tard le 29 novembre 1893.
Renseignements, plans, devis et cahier des charges dans les bureaux du secrétariat communal.
Chili. — 30 décembre 1892. — Hôtel de Ville de Santiago. Entreprise de l'éclairage électrique de Santiago.
Renseignements, devis, cahier des charges, au ministère du Commerce et de l'Industrie à Paris, 80, rue de Varenne (direction du commerce extérieur).
Espagne. — 30 novembre 1893. — Ministère de la marine. Madrid. Fourniture et installation à l'arsenal de la Carraca d'une machine à vapeur de 100 tonnes.
Renseignements à Madrid. Ministère de la marine.
Pays-Bas. — 16 décembre 1893. — Ministère des Colonies à La Haye. Etablissement d'une tranchée entre la rivière de Solo et la mer de Java. Montant des travaux 5.405.000 florins hollandais.
Roumanie. — 24 novembre 1893. — Ministère des travaux publics à Bucharest. Construction : 1^o d'un perré dans le port de Galatz. Montant des travaux 3.560 fr. 30. 2^o d'un perré à Turnu Magurelle. Montant des travaux 122.296 fr.
Renseignements à Bucharest, au Ministère des travaux publics.
Roumanie. — 6 décembre 1893. — Ministère des travaux publics à Bucharest. Reconstruction de la chaussée d'accès de Turnu-Magarde au port. Montant des travaux 3.245 fr. 80.
Renseignements à Bucharest, au Ministère des travaux publics.
Roumanie. — 1^{er} janvier 1894. — Administration des chemins de fer à Bucharest. Etablissement des ouvrages d'art pour la section de Dorohoc à Jassy. Montant des travaux 1.600.000 fr.
Renseignements à Bucharest, à l'Administration des chemins de fer de l'Etat.

COURS DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

NATURE ET SITUATION DE LA PROPRIÉTÉ	surface m. q.	prix du prix		date de la vente
		m. carré fr.	total fr.	
Maison et cour, 4, rue Gigodot	»	25.400	28 oct.	
Maison, cour, hangar, 3, rue Gigodot	»	11.050	—	
Maison et cour, 4, rue Pavillon	150	8.350	—	
Maison, jardin clos de murs, à Vassieux	800	7.050	—	
Maison, à Montchat, impasse Belfort	»	450	—	
Maison et terrain, 27, rue Royet	375	4.800	4 nov.	
Maison et constructions, 165-167, rue Boileau	»	24.100	—	
Maison, 33, quai Claude Bernard	587	201.500	—	
Propriété dite la Bastide, 17-19, chemin des Granges, Point-du-Jour	9.500	25.100	—	
Terrain à Vassieux	»	1.000	—	

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement sont à souche et valables signées par M. l'Administrateur délégué. Tous nos recouvrements du dehors se font par l'intermédiaire de la poste.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal, imprimerie A. REY, 4, rue Gentil, à Lyon.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX
Et autres Marchandises en gros sur la place de Lyon.

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

MÉTAUX	les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	120	122
— en planche rouge	135	»
— — jaune	190	»
Étain Banca en lingots	235	»
— Billiton	212 50	»
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	28	»
— ouvré : tuyaux et feuilles	30	»
Zinc fondu 2 ^e fusion	43	»
— laminé en feuilles. Vieille montagne	59	60
— — — Autres marques	53	»
Fer laminé 1 ^{re} classe	18	19
Fer à double T, AO	18	19
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	20	21
Mercure le kilo	5 25	5 50

HUILES MINÉRALES

	l'hectolitre	
Huile de pétrole	29	»
— de schiste	25	»
Essence minérale	33	»

HUILES VÉGÉTALES

	les 100 kil.	
Huile d'olive extra suivant provenance	185	215
— — surfine	185	»
— — fine	158	»
— commune, lampe	98	»
— de noix	160	»
— d'arachide surfine	102	»
— de sésame surfine	90	»
— — à brûler	66	»
— de colza brute indigène	64	»
— — épurée	68	»
— de lin	61	»

DROGUERIE

	les 100 kil.	
Alun épuré	22	23
— ordinaire	16	17
Essence de térébenthine	75	80
Sel de soude à 80°	24	25
Chlorure de chaux de 100 à 110°	27	28
Acide acétique des arts 40 0/0	31	32
— chlorhydrique	9	10
— nitrique 36°	33	35
— sulfurique 66°	10	11
— tartrique	255	265

SPIRITUEUX (EN ENTREPÔT)

	l'hectolitre	
Esprit 3/6 Béziers à 83°	90	100
— de marc	63	64
— Nord fin à 93 degrés	43	»
— — extra-fin	44	»
— de grains	54	65
— mauvais goût	40	»

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imp. PIRAT A. Rey successeur, 4, rue Gentil. — 7403

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

CANÇALON FRANÇOIS. Entrepôt central et direction à ROANNE, rue de l'Entrepôt, 47, 49. Dépôt de Lyon, cours Gambetta, 61. Entrepôt de Saint-Etienne, rue de la République, 55. Tuiles garanties contre le vent et la gelée, de tous systèmes et toutes dimensions. Briques. Carreaux ordinaires rouge et carreaux fantaisie. Tuyaux grès et tuyaux poterie. Fontaines, ornements divers. Grande fabrication des tuiles cannelées n° 2, terre molle, dites tuiles indestructibles employées avantageusement dans les montagnes. 50 années d'épreuves.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt : J. GUICHARD FILS, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Carreaux de Verdun.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour Conduites d'eau et pour Bâtiments. Seuls représentants à Lyon de la Cie des Gres Français de Pouilly-sur-Saône.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Carreaux de Verdun.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

SINGLY (P. DE) & Co. Tuyaux en tôle et Bitume. à joints précis pour conduites de Gaz et d'Eau. Tuyaux galvanisés, B. S. G. D. G. pour irrigations, submersions des Vignes. Chauffage. Tuyaux noirs ou galvanisés pour cheminées, conduites de Turbines, etc. Petite chaudronnerie. Siège social : Paris, 196, rue d'Allemagne. Succursale et usine à Lyon : 287, cours Gambetta. Directeur, J. E. GAILLIARD, ingénieur des Arts et Manufactures.

GAY, MATHIEU ET CHEVROT, rue de Marseille, 64, seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat pour Lyon et la banlieue, Portland de Peiloux, du Valbonnais, Virieu-le-Grand et de Pochet de Saint-Rambert, Ciments de Grenoble, chaux lourdes et de Bourgoin, Trept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et latées Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et de Bourgogne. — Expéditions France et étranger.

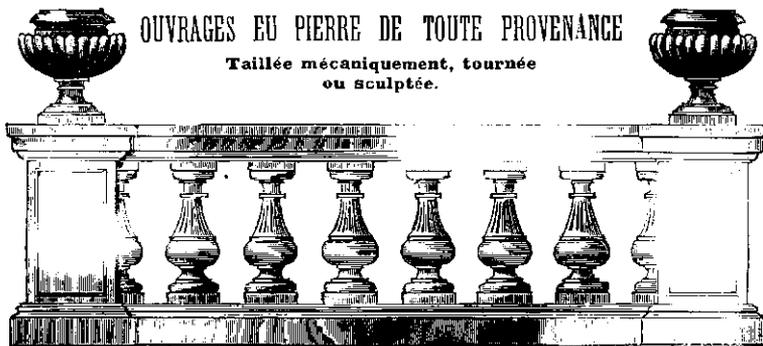
Annonces : AGENCE FOURNIER, rue Confort 14.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE
Taillée mécaniquement, tournée
ou sculptée.

ENVOI FRANCO DE L'ALBUM

Miroiterie, Sculpture, Décoration, Meubles d'art

FLACHAT, COCHET & C^{IE}

LYON

10-11, quai de la Guillotière, et 4, rue Dunois

PRODUITS SPÉCIAUX POUR VITRAGES

Glaces et Verres à Vitres, Glaces brutes de 12^m et Verres à reliefs
de 5^m à 6^m d'épaisseur, Dalles brutes et Dalles quadrillées pour Larmiers et Planchers
lumineux, Tuiles en Verre, etc., etc.

FAIENCES DÉCORATIVES

pour revêtements de Vestibules, Salles de Bains, Cheminées, Calorifères, etc., etc

DORURE POUR MEUBLES & BATIMENTS

TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS
GENRES
Pour la Ville et le Dehors

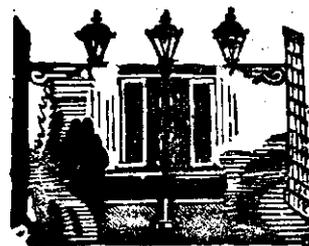
Maison GUITTA Fils

FATOU-GUITTA Succ^e

Rue de Savoie, 12, et place des Célestins, 2

GROS VERRES A VITRES DÉTAIL

Verres du Nord, Verres de Couleurs
Tuiles en Verre. Dalles pour sous sol, Verres
striés et losanges de Saint-Gobain
Verres anglais et Vitraux d'appartement



ECLAIRAGE PUBLIC

DES
COMMUNES QUI N'ONT PAS DE GAZ
MAISON SPÉCIALE
Tarif-à-libre sur demande. Éclairage par
le Saint et le Mét.

Jules JANIN fils, à LYON (Villette)

COMMIS GÉOMÈTRE

demande emploi. S'adresser à l'agence Fournier,
n° 9381

ARCHITECTE

chef de service de l'Administration, jeune et
actif s'associerait avec architecte de Lyon
ayant clientèle sérieuse, désireux de céder la
direction de son cabinet qu'on acquerrait au
besoin (adr. prop. Agence Fournier, 9314.

Compagnie des Grès français de Pouilly-sur-Saône

TUYAUX

EN

GRÈS

VERNISSÉS INALTÉRABLES

Résistant aux plus hautes Pressions et aux Acides, pour Conduites d'eau et d'acide, Égouts, Descentes de Cabinets, etc.

FAVRE FRÈRES

SEULS CONCESSIONNAIRES

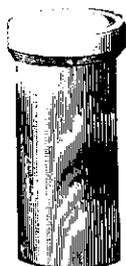
50, 51, 52, quai de Serin

LYON

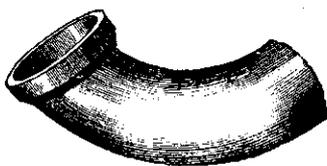
MÉDAILLE D'OR

A l'Exposition Universelle de Paris 1889

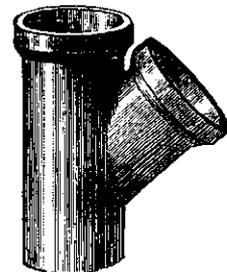
La plus haute Récompense accordée aux fabricants français et étrangers dans cette industrie



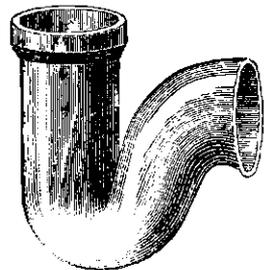
TUYAU



COUDE



CULOTTE SIMPLE



SIPHON